

Syndicat de Chasse du lot 48

10, op der Lei L-9746 DRAUFFELT

M. Nicolas HAMEN, secrétaire-trésorier adjoint

Il est porté à la connaissance des membres du syndicat que, conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, le rôle de répartition 2021/2022 peut être consulté auprès du secrétaire-trésorier adjoint entre

le 6 juillet et le 21 juillet 2021 inclus.

Tout intéressé a le droit d'introduire par lettre recommandée une réclamation motivée dans le mois de la publication contre le rôle de répartition.

M. Nicolas HAMEN, secrétaire-trésorier adjoint



(s) Nicolas HAMEN

- pour la Commune de Wincrange : les localités de Boevange et Lullange
- pour la Commune de Clervaux : les localités de Weicherdange et Eselborn
- pour la Commune de Wiltz : la localité de Selscheid